

Paris, le 9 septembre 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Trafic de chevaux : les autorités sanitaires françaises pointées du doigt par Bruxelles

Après le scandale des « lasagnes au cheval » de ce début d'année, les consommateurs viennent d'apprendre que près de 3 000 chevaux écartés de la filière viande se sont tout de même retrouvés à l'abattoir. Rappelons que tout détenteur d'équidé a en effet la possibilité d'éviter à son animal de finir en steak, en remplissant une page du carnet signalétique qui suit l'animal dans tous ses déplacements. Cette page mentionne également les traitements reçus par l'équidé et qui le rendent impropre à la consommation, compte tenu des résidus médicamenteux qui peuvent se retrouver dans la viande.

Cette nouvelle affaire est jugée suffisamment sérieuse par la justice qui a ouvert une [information judiciaire](#) cet été au pôle santé du TGI de Marseille.

Mais alors que l'enquête est en cours et s'avère complexe, les professionnels de la filière viande et le ministère de l'Agriculture s'empresent depuis plusieurs jours de [rassurer les consommateurs](#). Pour eux, il n'y aurait aucun risque pour la santé humaine compte tenu des contrôles permanents effectués en abattoirs et de la bonne traçabilité des animaux.

Des affirmations qui sont toutefois très sérieusement remises en cause par l'Office Alimentaire et Vétérinaire de la Commission européenne dans son [rapport d'évaluation](#) « *des contrôles officiels concernant l'abattage et la transformation des viandes, en particulier chevalines* », rendu public en mai 2013.

Lors de son audit effectué en France, du 3 au 14 septembre 2012, l'OAV a relevé que la base de données d'identification des équidés, qui contient des informations essentielles comme l'exclusion d'abattage pour la consommation humaine, n'était pas fiable. Par ailleurs, l'OAV a une nouvelle fois souligné la pénurie de personnels officiels, notamment dans les petits et moyens abattoirs, ne permettant pas d'accomplir toutes les tâches d'inspection. Plusieurs irrégularités en matière d'hygiène et de protection animale ont été relevées lors de l'abattage de chevaux, sans que les agents officiels de contrôles ne réagissent. « *Cela questionne la capacité des autorités à effectuer des contrôles officiels de façon efficace* » soulignent sévèrement les auditeurs de l'OAV !

Une carence de contrôles, parfaitement identifiée par la mission sénatoriale d'information sur la filière viande qui, dans [son rapport](#) présenté le 17 juillet dernier, recommandait de « renforcer les contrôles vétérinaires aux postes d'abattages », dans un souci de sécurité sanitaire et de protection animale.

Dans un tel contexte de fraudes, tromperies et risques sanitaires, les déclarations hypocrites du ministère de l'Agriculture ne peuvent nullement rassurer les consommateurs.